



Séance du 27/11/2025

Délibération N°271125/13

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 novembre 2025 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
 BARON Chrystelle à POMIES Claude
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier
 MARTI Jérémy à VACHER Béatrice
 SEBI Catherine à BOULIN Thierry
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques

**Objet : fixation du prix de vente des repas facturés à l'EHPAD**

Par délibération en date du 18 décembre 2024, les tarifs de vente des repas par les cuisines centrales à l'EHPAD ont été fixés ainsi :

- Repas Midi	6.84€
- Repas Soir	5.80€

Considérant l'inflation observée sur certains produits alimentaires, il est proposé d'augmenter le prix de journée des repas fournis par les cuisines centrales à l'EHPAD de 4%.

Il est proposé d'augmenter le prix des repas facturés à l'EHPAD comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Repas Midi	7.11€
- Repas Soir	6.03€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE

FIXE les prix de vente des repas à l'EHPAD à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi :

• Repas Midi	7.11 €
• Repas Soir	6.03 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Philippe BRETHERS